

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/1021 du 9/12/1983
MTEC/DTEFP/DFP/18

Portant intégration et nomination de
Monsieur LOUSSONGO Benjamin dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Génie Rural).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-50 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u l'arrêté n° 5557/LEN/UEIG du 13-8-81 portant créa-
tion du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en Cycle
Long de l'Institut de Développement Rural ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-EE du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimis
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 0971/DAAF/SAP du 10 Août 1983 trans-
mettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et de l'arrêté n° 5557/MIN/UEHC du 13-6-71 susvisés, Monsieur MOUSSONGO Benjamin, né le 27 Décembre 1955 à Gombaya, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Génie Rural) et nommé au grade d'Ingénieur du Génie Rural Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO IATSIONA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

APPLICATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.A.E.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-